

FONDS

OBJECTIFS DES FONDS

- Créer et soutenir des entreprises viables
- Financer le démarrage ou l'expansion d'entreprises
- Soutenir le développement de l'emploi et de l'activité économique dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie
- Doter le milieu d'un levier de développement économique

ADMISSIBILITÉ

- Entreprises privées
- Entreprises d'économie sociale marchande
- Démarrage d'entreprises
- Projet d'expansion d'entreprises existantes



ENTREPRENDRE
AUJOURD'HUI
AU CŒUR
DE MONTRÉAL



Rosemont-Petite-Patrie

Corporation de développement
économique communautaire

VOUS AVEZ UN PROJET ?
PASSEZ
À L'ACTION

AVEC LA CDEC
ROSEMONT-PETITE-PATRIE

6224, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2S 2M2

☎ : 514-723-0030

✉ : 514-723-0032
info@cdec-rpp.ca

www.cdec-rpp.ca



FINANCEMENT JUSQU'À
350 000 \$

Fonds d'investissement
CDEC Rosemont-Petite-Patrie
Fonds de développement Emploi-Montréal
Fonds d'investissement en économie sociale
Programme Jeunes Promoteurs

Montréal

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Emploi
Québec

Canada
Développement
économique Canada

Canada Economic
Development

5237-05-07

cdec
Rosemont-Petite-Patrie

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie exerce le mandat de Centre local de développement (CLD) dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Dans un esprit qui unit développement économique et social, développement de l'emploi et de la main-d'œuvre, la CDEC soutient ou initie des projets favorisant un développement économique harmonieux et profitable à l'ensemble du milieu.

Que ce soit pour créer une nouvelle entreprise ou pour développer un projet d'expansion, la CDEC vous aide à passer à l'action!

En plus d'offrir une gamme de services allant de la référence aux conseils spécialisés, en passant par le financement ou la recherche de financement, la CDEC peut vous informer sur l'arrondissement et vous mettre en contact avec son réseau de partenaires stratégiques.



SERVICES

Information, référence
Analyse et diagnostic des projets
Conseils en gestion
Aide au montage financier
Financement
Suivi et accompagnement

DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL ET RÉSEAUTAGE

Séances d'information sur le démarrage d'entreprises
Concours Entrepreneurs en Action!
Concours québécois en entrepreneuriat
Causeries et conférences thématiques

FINANCEMENT

PRÊTS / SUBVENTIONS

CRITÈRE GÉNÉRAL D'ADMISSIBILITÉ

- Localisation de l'entreprise ou du projet : arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

DÉPÔT DE LA DEMANDE

- En tout temps



FONDS CDEC ROSEMONT–PETITE-PATRIE ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT EMPLOI-MONTRÉAL

Prêts pouvant varier de 5 000 \$ à 350 000 \$

ENTREPRISES ADMISSIBLES

- Entreprises à but lucratif
- Entreprises d'économie sociale marchande

DURÉE

- Jusqu'à 5 ans

TYPE D'INVESTISSEMENT

- Prêt simple
- Prêt participatif

TAUX D'INTÉRÊT

- En fonction du risque du projet
- Le Fonds CDEC Rosemont–Petite-Patrie offre sous certaines conditions des taux d'intérêt réduits aux entreprises s'engageant à poser des gestes concrets en faveur du développement durable : gestion environnementale, accueil de jeunes en démarche d'intégration socioprofessionnelle, gestion participative

EXIGENCES

- Mise de fonds du promoteur
- Création ou maintien d'emplois
- Expertise du promoteur dans le domaine
- Plan d'affaires démontrant la viabilité et la rentabilité
- Aide financière gouvernementale n'excédant pas 50 % des dépenses admissibles

FONDS D'INVESTISSEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE

Subventions pouvant aller jusqu'à 50 000 \$

ENTREPRISES ADMISSIBLES

- Organismes à but non lucratif et coopératives répondant aux principes de l'économie sociale : propriété collective, processus de décision démocratique, primauté de la personne et du travail sur le capital lors de la répartition des surplus et production de biens et services socialement utiles.

DURÉE

- 1 an. Peut être renouvelable sous certaines conditions.

EXIGENCES

- Création et maintien d'emplois
- Expertise du promoteur dans le domaine
- Plan d'affaires démontrant une viabilité
- Aide financière gouvernementale n'excédant pas 80 % des dépenses admissibles

PROGRAMME JEUNES PROMOTEURS

Bourses accordées aux personnes de 18 à 35 ans pour créer ou acquérir une entreprise. Jusqu'à 6 000 \$ par promoteur (maximum de 2 boursiers par projet d'entreprise).

ENTREPRISES ADMISSIBLES

- Entreprises à but lucratif
- Coopératives de travail

EXIGENCES

- Plan d'affaires démontrant de bonnes perspectives de rentabilité et de viabilité
- Création d'au moins deux emplois permanents sur deux ans
- Apport de capital provenant d'autres sources que la mise de fonds des promoteurs fortement souhaitable
- Démontrer la nécessité de cet apport financier pour l'entreprise

Nos fonds agissent en complémentarité avec les autres financements couramment offerts par les institutions financières, organismes gouvernementaux et autres fonds d'investissement. D'autres critères spécifiques s'appliquent à chacun des fonds. Les informations contenues dans ce document sont partielles et sujettes à changement.

Communiquez avec nous pour en savoir plus.